



ABC arbitrage PROGRAMME HORIZON 2015

Suite à la réussite du plan Horizon 2010 avec un an d'avance, les actionnaires ont donné pouvoir au conseil d'administration d'ABC arbitrage de déterminer un programme d'intéressement au capital associé à de nouvelles ambitions « Horizon 2015 ».

Ces ambitions de réaliser 250 millions d'euros de résultats cumulés sur les exercices 2010 à 2014 inclus font écho aux résultats nets consolidés passés (soit, entre les exercices 2006 et 2009, un total de 106 millions d'euros), et confirment la volonté d'un fort développement.

Par la mise en place de ce programme, l'objectif du conseil d'administration est double :

- donner au groupe les moyens de motiver ses équipes, principal moteur de son activité ;
- instaurer et maintenir une convergence d'intérêt forte entre les actionnaires actuels et les collaborateurs, bénéficiaires d'outils d'intéressement au capital et futurs actionnaires.

Le conseil d'administration a donc retenu les principes suivant :

- **Un partage progressif de la survaleur créée** : Comme lors du programme Horizon 2010, le conseil d'administration a décidé une attribution progressive aux collaborateurs d'un maximum d'un tiers de la valeur créée entre 100 et 300 millions d'euros de résultats cumulés sur 5 ans. Si le résultat était de 100 millions d'euros (soit une base de 20 millions d'euros par an, nouvelle référence depuis la réalisation d'Horizon 2010) alors l'accès au capital pour les collaborateurs serait marginal et la quasi-totalité des bénéfices futurs resterait aux actionnaires actuels. La convergence d'intérêt entre actionnaires actuels et collaborateurs est ainsi assurée.
- **Un intéressement échelonné** : Les produits capitalistiques seront émis par étapes pendant les 4 prochaines années, pour étaler la structure de motivation dans la durée et intégrer la montée en puissance des talents actuels et futurs.
- **Des produits d'accès au capital diversifiés** : Les produits utilisés seront diversifiés pour varier les échéances et la fiscalité associées à chaque produit. Il sera notamment utilisé des stock-options, des actions de performance et des offres réservées.
- **Un programme d'intéressement universel et sélectif** : Chaque collaborateur du groupe sera bénéficiaire de l'un au moins de ces produits afin de rendre ce programme de motivation universel, ce qui est source de cohésion. Le choix de la répartition individuelle est néanmoins sélectif et vise à attirer puis fidéliser les talents capables de développer le groupe.
- **Des garanties d'implication long terme** : Des mesures d'incessibilité partielle seront associées à ces programmes afin de protéger le marché du titre ABC arbitrage et de garantir aux actionnaires une implication des bénéficiaires sur le long terme.

Le conseil d'administration a initié la 1^{ère} étape du programme le 20 septembre 2010 en attribuant les quantités maximum suivantes :

- 3 millions de stock-options ont été attribuées avec un prix de souscription de 9 euros (135% de la moyenne des cours de bourse précédant le jour de la décision) diminué des dividendes à venir, dans la limite du prix plancher de 6,48 euros. La proportion de ces stock-options qui seront définitivement acquises sera constatée en mars 2015 sur la base du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2010 à 2014 inclus. A titre d'exemple, si le cumul de résultats nets consolidés est de 200 millions d'euros alors la quantité définitivement acquise sera de 2 millions de titres.
- 500 000 actions de performance ont été attribuées. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de l'exercice 2011 si le cumul de résultats nets consolidés atteint 80 millions d'euros sur les exercices 2010 et 2011. A titre d'exemple, si le cumul de résultats est de 60 millions d'euros sur ces 2 exercices alors la quantité acquise sera de 300 000 titres.
- 250 000 actions de performance ont été attribuées. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de l'exercice 2012 si le cumul de résultats nets consolidés atteint 120 millions d'euros sur les exercices 2010 à 2012 inclus. A titre d'exemple, si le cumul de résultat est de 90 millions d'euros sur ces 3 exercices alors la quantité acquise sera de 150 000 titres.
- 100 000 actions, issus de rachats, sont proposées dans le cadre d'une offre de cession réservée aux collaborateurs.

Pour les étapes ultérieures, le conseil d'administration étudie l'émission d'autres produits financiers qui permettraient de limiter l'effet dilutif des programmes d'intéressement capitalistique.

Dominique Ceolin, président du conseil d'administration, réaffirme « *j'ai la conviction que ces produits, associant dans un intérêt commun actionnaires et collaborateurs, ne prendront concrètement de la valeur qu'avec une croissance importante des résultats futurs et donc du patrimoine des actionnaires actuels* ».

Contact :

Direction de la communication - Julien Aumont : 01 53 00 55 00 / actionnaires@abc-arbitrage.com
Relations presse - Solange Stricker|Finincom - Jérôme Goaër / Valérie Sabineu : 01 40 71 32 95 / 71
Retrouvez les données financières et l'ensemble des communications officielles et réglementaires sur le site internet www.abc-arbitrage.com, rubrique « Finance ».

ABC arbitrage partenaire officiel du skipper Jean-Pierre DICK, <http://www.jp dick.com/>

EURONEXT Paris – Compartiment B

Code ISIN : FR0004040608